Conditions Générales de Ventes

SA DODO-UP - société anonyme au capital de 3'000 euros, inscrite au RC sous le numéro Bayonne 842 007 445, ayant son siège social à Anglet (64600), 1 Avenue de Montbrun, France, ci-après désignée par « DODO-UP »,

DISPOSITIONS GENERALES

DODO-UP a développé un logiciel hôtelier pour gérer les demandes et les réservations de groupe. Le client (ci-après, le « Client ») utilise la technologie DODO-UP. Cette utilisation implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente. Le « Client Final » désigne le bénéficiaire des devis générés. Ce logiciel est composé plusieurs fonctionnalités indépendantes (ci-après, les « Modules ») L'ensemble des services offerts par la technologie DODO-UP est désigné ci-après les « Services ».

Ces présentes conditions se substituent à tout contrat conclu précédemment entre DODO-UP et le Client. Seules des conditions particulières figurant dans le contrat de partenariat pourront, le cas échéant, venir déroger aux stipulations exposées dans les présentes.

1 - OBJET

Les présentes conditions ont pour objet de définir les relations contractuelles entre le Client et DODO-UP et en particulier, les obligations et les droits de chacune des parties pendant toute la durée des présentes conditions et qui sont destinées à préserver les principes de fonctionnement de chacune des deux Parties.

2 - DATE D'EFFET DES PRESENTES

Les présentes conditions générales de vente prennent effet dès la signature du Contrat de Partenariat.

3 - ENGAGEMENTS DE DODO-UP

DODO-UP s'engage à ouvrir un espace privé au Client dans son logiciel DODO-UP dans lequel le Client pourra personnaliser la configuration de la solution, et gérer l'ensemble des Modules auxquels il a souscrit (ci-après, le « Back-Office »).

DODO-UP s'engage à conserver toutes les données numériques créées durant la relation contractuelle entre les parties pendant une durée de trois années à compter de la date de création desdites données.

4 - ENGAGEMENTS DU CLIENT

Le Client reste seul responsable des données insérées dans son Back-office DODO-UP. Le Client s'engage à fournir des informations exactes, précises, actualisées et complètes à propos de sa société, de ses produits et de ses services. Si une ou plusieurs informations fournies par le Client s'avèrent inexactes, imprécises, périmées ou incomplètes, DODO-UP se réserve le droit de suspendre ou de fermer le compte du Client sans préavis et sans que celui-ci ni aucun tiers puissent prétendre à des dommages et intérêts.

Le Client s'engage à se conformer à toute Loi et à tout règlement local, régional, national ou international en vigueur, et à ne pas utiliser les services proposés par DODO-UP pour des activités illégales.

Le Client s'engage à ne pas chercher à obtenir un accès non autorisé à d'autres ordinateurs ou réseaux connectés au logiciel DODO-UP.

5- PROPRIETE INTELLECTUELLE ET MARQUE

Chacune des parties conserve la totalité de ses droits de propriété intellectuelle sur ses données propres, les présentes Conditions Générales de Vente n'opérant aucun transfert de propriété.

Le Client comprend et accepte que les contenus et la technologie, qui lui sont mis à disposition par DODO-UP, sont protégés et sont la propriété exclusive de DODO-UP.

Le Client comprend et accepte qu'il est uniquement autorisé à utiliser la solution DODO-UP dans le strict respect des présentes conditions et qu'il ne peut, en aucun cas, copier, reproduire, transmettre, distribuer ou créer des travaux dérivés de DODO-UP sans l'autorisation préalable, expresse et écrite de DODO-UP.

Le Client s'engage à ne pas revendre ou louer, gratuitement ou à titre onéreux, l'usage ou l'accès à la solution DODO-UP, sauf en cas de dispositions contraires contractuelles expressément acceptée par DODO-UP.

Chacune des parties s'engage à respecter l'intégralité des droits de l'autre partie sur ses marques et autres signes distinctifs.

A compter de l'acceptation des présentes CGV par le Client, DODO-UP se réserve le droit de citer le nom du Client à titre de référence dans tout document publicitaire, commercial et institutionnel (notamment sur son site), ce que le Client déclare expressément accepter.

6- DUREE

Les présentes conditions sont valables à compter de la date d'effet et pour une durée se terminant douze (12) mois après la date de mise en place figurant dans le Contrat de Partenariat, sauf stipulation contraire indiquée dans les Conditions Particulières du Contrat de Partenariat (ci-après, la « **Durée Initiale** »).

A l'issue de la Durée Initiale, les présentes conditions seront renouvelables par tacite reconduction pour des durées de douze (12) mois, sauf dans les cas de dénonciation ou de résiliation.

7- DENONCIATION DU CONTRAT

A défaut de stipulations contraires indiquée dans le Contrat de Partenariat, les présentes conditions générales peuvent être résiliées à n'importe quel moment par l'une ou l'autre des parties sans justification, par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de 30 iours fin de mois .

Il est expressément convenu entre les parties que la résiliation à l'échéance des présentes conditions par l'une ou l'autre des parties ne peut en aucun cas constituer un fait générateur d'une quelconque demande ou d'un versement d'indemnités ou de dommages et intérêts à l'autre partie sauf stipulation contraire indiquée dans le Contrat de Partenariat.

En cas de dénonciation du contrat dans les conditions prévues dans les CGV, Dodo-Up transférera à la demande du Client l'intégralité de la base de donnée client sauvegardé et s'engage ensuite à supprimer toutes les informations concernant le Client dans sa base de données.

8 - MODIFICATION DE PRIX

DODO-UP se réserve le droit de faire évoluer les coûts d'utilisation des Modules à chaque date anniversaire du contrat.

9 - MODIFICATION DES CGV

Toute modification éventuelle des présentes CGV sera notifiée par email. En cliquant sur le bouton « J'accepte », le Client donnera son accord pour être lié par les changements ainsi notifiés. Si l'utilisateur ne clique pas sur le bouton « J'accepte », son compte peut être suspendu, et les présentes conditions résiliées de plein droit, à la seule discrétion de DODO-UP sans que le Client ne puissent prétendre à des dommages et intérêts, même en cas de demande d'un tiers auprès du Client.

10 - RESPONSABILITE

Le Client comprend et accepte que DODO-UP ne soit en aucun cas responsable du contenu entré par lui sur le Back-Office de quelque nature que soit ce contenu.

Le Client est seul responsable du contenu et des conséquences en cas de contenu portant atteinte à la propriété intellectuelle ou d'autres droits appartenant à des tiers.

Le Client reconnaît que DODO-UP ne pourra être tenue pour responsable pour la suppression ou l'incapacité à sauvegarder les informations du Client. Il est conseillé au Client de sauvegarder et de conserver des copies de toute information que celui-ci estime indispensable.

Le Client reconnaît et accepte que DODO-UP ne peut être tenu pour responsable de tout dommage, direct ou indirect, subi par le Client, incluant, de façon non limitative, les pertes d'exploitation dont les pertes de chiffre d'affaires ou de clientèle ou les pertes relatives à la valeur du fonds de commerce, les pertes de données et résultant de l'utilisation de la solution DODO-UP (ou de l'impossibilité de l'utilisation, ou d'une utilisation frauduleuse de la solution DODO-UP ou d'une mauvaise transmission de données.

Le Client reconnaît et accepte que DODO-UP ne soit pas tenue pour responsable de dommages pouvant intervenir suite à une interruption, une suspension ou un arrêt de la solution, quelles que soient les conditions de ces circonstances et leur origine.

Le Client a la capacité de modifier par lui-même la plupart de ses données telles que, à titre d'exemple et non limitativement, ses prix,ses types de chambres, son offre commerciale. Dans le cas où le Client demande le concours de DODO-UP pour de telles modifications, il reconnaît et accepte que ce concours fasse l'objet d'une facturation et qu'il devra valider toute modification. En aucun cas DODO-UP ne saurait tenu pour responsable des conséquences, directes ou indirectes, liées à des erreurs ou à des retards de modification.

Les mails générés par les Modules de DODO-UP à destination du Client ou du Client Final pouvant être soumis à des retards d'acheminement ou à des aléas techniques dus à des tiers tels que les fournisseurs d'accès à internet, seules font foi les données inscrites dans le Back-office DODO-UP du Client que ce dernier devra en conséquence consulter très régulièrement.

DODO-UP certifie qu'elle est titulaire d'une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle. Elle s'engage à maintenir en vigueur cette police d'assurance pendant la durée du Contrat.

11 - MODALITES DE PAIEMENT

Le Client s'engage à acquitter les sommes dues à DODO-UP mensuellement et annuellement à réception de facture par prélèvement automatique, ou par virement bancaire sur le compte bancaire désigné dans la facture, ou par chèque bancaire. En cas de retard de paiement et après deux relances, DODO-UP se réserve le droit soit de limiter l'accès du Client aux Modules, soit de couper l'accès du client à son Back-Office.

12 - RESILIATION

En cas de manquement d'une partie à l'une quelconque de ses obligations, l'autre partie est fondée à mettre en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception notifiant ledit manquement, la partie fautive de respecter ses engagements contractuels dans un délai de trente jours commençant à courir à la date de la première présentation de la lettre recommandée.

Si le manquement persiste à l'issue du délai de trente jours, les présentes conditions, si bon semble à la partie ayant procédé à la mise en demeure, seront réputées dénoncées et, en conséquence, résiliées de plein droit, sans autres formalités, judiciaires ou autres, et sans préavis, et ce indépendamment de tous dommages et intérêts auquel la partie victime du manquement pourrait prétendre.

13 - OBLIGATIONS ET FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, les obligations de la partie empêchée seront suspendues. Toutefois, dans le cas où la suspension se poursuivrait au-delà d'un délai de 45 jours, chacune des parties se réserve la possibilité de de résilier de plein droit les présentes conditions 15 jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, ce délai commençant à courir à la date de la première présentation de la lettre recommandée.

Il est expressément convenu entre les parties que la résiliation des présentes conditions par l'une ou l'autre des parties dans ces circonstances ne peut en aucun cas constituer un fait générateur d'une demande et du versement de dommages et intérêts de quelque nature que ce soit à l'autre partie.

Pour l'exécution du présent article, les parties conviennent de considérer comme cas de force majeure ceux habituellement reconnus par la jurisprudence et notamment (i) les actes ou omissions du gouvernement ou d'autorités supérieures compétentes, (ii) le blocage des réseaux de télécommunication et (iii) les cas d'insurrection, de guerre civile, de guerre, d'opérations militaires, d'état d'urgence national ou local, d'acte de terrorisme, de feu, de foudre, d'explosion, d'incendie, d'inondation et de tempête.

14 - DONNEES PERSONNELLES

Les données ainsi que les résultats du traitement de ces données par l'intermédiaire du Service sont sauvegardées par DODO-UP pendant la durée prévue par la réglementation en vigueur.

Le Client garantit DODO-UP contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les données personnelles seraient sauvegardées et hébergées par la DODO-UP.

DODO-UP s'engage à ne jamais utiliser et en particulier, ne jamais vendre, louer, prêter ou divulguer quelque information que ce soit dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution des présentes conditions, en particulier les renseignements nominatifs concernant le Client Final, à l'exception toutefois des données utiles à une fonctionnalité du logiciel.

15 - MAINTENANCE ET SUPPORT TECHNIQUE

15.1- MAINTENANCE CORRECTIVE

DODO-UP s'engage à assurer, pendant la durée du Contrat, la maintenance corrective de la Solution, entendue comme le diagnostic et la correction de tout dysfonctionnement reproductible diminuant ou empêchant l'utilisation des Services (ci-après : les « Anomalies »).

Les Anomalies se répartissent en trois catégories :

- « Anomalie Critique » : Anomalie rendant impossible l'utilisation totale de DODO-UP ;
- « Anomalie Majeure » : Anomalie diminuant l'utilisation de DODO-UP en empêchant l'utilisation de certaines fonctionnalités essentielles ;
- « Anomalie Mineure » : toute Anomalie mettant le Client dans l'impossibilité d'utiliser une ou plusieurs fonctionnalités non essentielles

Le Client s'engage à déclarer à DODO-UP toute Anomalie, non imputable à une mauvaise utilisation de la Solution par email à l'adresse contact@dodo-up.com. Le Client s'engage à décrire le plus précisément possible la ou les difficultés rencontrées et les circonstances dans lesquelles elle(s) est (sont) intervenue(s).

DODO-UP procédera alors au diagnostic de l'Anomalie, sur la base des seules indications fournies par le Client dans la remontée d'incident, dans un délai maximum de quarante-huit (48) heures à compter de la réception de la demande de maintenance. Si DODO-UP constate que l'Anomalie n'a pas pour origine la Solution, elle en informera le Client sans délai. Dans le cas contraire, elle engagera les moyens nécessaires pour corriger l'Anomalie, dans les délais suivants:

Anomalie Critique: dans les vingt-quatre (24) heures suivant la date du diagnostic;

Anomalie Majeure : dans les deux (2) jours suivant la Date du Diagnostic; Anomalie Mineure : dans les sept (7) jours suivant la Date du Diagnostic.

Ces délais s'effectuent dans le cadre des plages d'intervention de DODO-UP, à savoir entre 9 heures et 17 heures pendant les jours ouvrés. Un jour ouvré s'entend d'une période ininterrompue de huit (8) heures, du lundi au vendredi, entre 9 heures et 17 heures, heures de Paris, France. Tout délai ayant débuté au cours de cette tranche horaire expirera à la même heure le dernier jour ouvré du délai.

Il est expressément convenu entre DODO-UP et le Client que la violation de tout engagement prévu au présent article ne pourra en aucun cas être sanctionnée par la rupture du Contrat ou le versement de dommages et intérêts.

15.2 - MAINTENANCE EVOLUTIVE

DODO-UP fournit au Client des prestations de maintenance évolutive des Modules, entendue comme la mise à disposition de toute nouvelle mise à jour, désignant la compilation de corrections d'Anomalies et les améliorations apportées aux Modules en rapport avec leurs ergonomies, leurs rapidités d'exécution ou leur efficacité.

DODO-UP détermine seule le nombre de mises à jour qu'elle délivre pendant la durée du Contrat. DODO-UP peut décider de ne fournir aucune mise à jour pendant la durée du Contrat. Les mises à jour pourront être effectuées automatiquement et sans information préalable, ce que le Client reconnaît et accepte expressément.

Le Client reconnaît et accepte expressément que l'installation de toute nouvelle version d'un des modules entendue comme le développement de nouvelles fonctionnalités, n'est pas incluse dans la maintenance évolutive et devra faire l'objet d'une nouvelle commande.

15.3 SUPPORT TECHNIQUE

En dehors des Services de maintenance corrective et évolutive, et pour toute question liée à l'utilisation des Services, DODO-UP offre au Client un support technique consistant en une assistance et un conseil.

Le support technique est accessible par téléphone au 07 83 30 01 08 ou par email à l'adresse contact@dodo-up.com

En fonction du besoin identifié, DODO-UP estimera le délai de sa réponse et la nature de celle-ci et en tiendra informé le Client.

Le support technique est compris dans l'abonnement pour une durée hebdomadaire ou mensuelle définie dans le Contrat de Partenariat. Au delà de cette durée, DODO-UP se réserve le droit de facturer cette prestation de support technique au Client selon les conditions définies dans le Contrat de Partenariat.

16 - PROTECTION DES DONNEES

DODO-UP s'engage à respecter toute la réglementation en vigueur et notamment les dispositions de la Loi Informatique et Libertés, ainsi que celles du règlement européen 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données entrée en vigueur le 25 Mai 2018.

17 - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

La Loi applicable au présent contrat est la Loi française. En cas de litige sur l'interprétation ou sur l'exécution des présentes, le Tribunal de Commerce de Bayonne sera seul compétent même pour les procédures d'urgence ou pour les procédures conservatoires, en référé ou par requête.